

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Ajouts et modifications sur la plateforme SOVASOL de traitement et de valorisation des matériaux non inertes et non dangereux du Teich (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOVASOL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Fabrice BERAUD, président

RCS / SIRET

5 3 7 5 3 0 5 0 3 0 0 0 2 9

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°a)	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- 1) Regroupement par le groupe ARTESA de ces différentes plateformes sous une seule et même entité (SOLVALOR) et donc le changement d'exploitant pour le site du Teich (SOVASOL vers SOLVALOR),
- 2) Ajout des codes déchets correspondant aux sables de fonderie non dangereux dans la liste des déchets admissibles sur site,
- 3) Mise en place d'une installation de traitement physico-chimique des déchets non dangereux par lavage sous eau sous la rubrique 2791-1 pour laquelle le site du Teich est déjà autorisé,
- 4) Mise en place d'une installation de production de béton qui permettra de concevoir du béton intégrant des matériaux recyclés (installation encadrée par la rubrique 2518 de la nomenclature des ICPE),
- 5) Ajout d'une activité de production d'engrais, d'amendement et de supports de culture à partir de matières organiques (installation encadrée par la rubrique 2170 de la nomenclature des ICOE),
- 6) Implantation d'un puits de pompage des eaux souterraines encadré par les rubriques 1.1.1.0 et 1.3.1.0 de la nomenclature loi sur l'eau pour alimenter la centrale à béton,
- 7) Augmentation des seuils d'acceptation des terres excavées pour les hydrocarbures C10-C40 et HAP à vocation de traitement en Rincentre.

4.2 Objectifs du projet

L'enjeu principal réside dans la valorisation et la production d'éco-matériaux à partir des terres et matériaux de déconstruction arrivant sur la plateforme. Ainsi, chaque modification à pour objectifs de rendre le traitement des matériaux plus efficient et d'augmenter le potentiel de valorisation des terres, des sédiments et matériaux de déconstruction.

NOTE : Dans le cadre de la fusion de SOVASOL sous l'entité SOLVALOR, le justificatif de l'intégration de SOVASOL dans SOLVALOR et la mise à jour des garanties financières au nom de SOLVALOR est en Annexe A9_A. Un extrait K-Bis est également joint en Annexe A9_B.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Deux plans de situation (Annexe A2_A et A2_B) permettent de localiser le site sur la commune du Teich.

Une photographie aérienne (Annexe A3) permet de localiser les différentes installations sur le site.

Un plan masse du projet (Annexe A4) détaille l'implantation des installations souhaitées sur le site.

Un plan des abords du projet (100 mètres au minimum) est présenté en Annexe A5.

Les installations de la centrale béton et de la machine de lavage seront réalisées de manière concomitante avec le forage pour l'exploitation des eaux souterraines. Ces travaux débuteront dès réception de l'agrément de la part des autorités.

L'ajout de l'activité de fabrication de supports de culture ne nécessitera pas de travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

De façon générale, l'ensemble des demandes de modifications n'engendre pas d'évolution du périmètre en terme de zone de chalandise et d'emprise foncière. Il en est de même pour la quantité de déchets /matériaux susceptibles d'être sur site.

- La société SOLVALOR envisage de traiter à terme (2022) 20 000 T/an de terres par lavage à l'eau / Rubrique 2791.
- La société SOLVALOR est autorisée à traiter en traitement biologique 18 000 T/an (74T/J sur 253 jours ouvrés) / Rubrique 2791.
- La quantité de terres polluées non dangereuses en transit est limitée à 80 000 m3 (terres et sédiments) / Rubrique 2716 ;
- La procédure d'acceptation des matériaux (FIP - CAP - BSD - Registre) sur le site de SOLVALOR reste identique suite à l'ajout de la nouvelle activité de traitement "Lavage". Néanmoins, les critères d'acceptation des matériaux non inertes non dangereux en traitement Biocentre et en lavage sont différents. Les argumentaires vis-à-vis du choix des critères et de l'efficacité du traitement sont précisés en Annexe A10.
- Concernant la centrale à béton, SOLVALOR prévoit à terme (2022), la production de 15 000 m3 de béton par an. Cela représente un apport d'environ 15 000 tonnes de sables et de granulats, 7 500 pour le sable et 7 500 pour les granulats. La quantité de ciment est-elle estimée à environ 3 750 tonnes par an. Cet apport représentera un flux journalier d'environ 3 camions par jour.
- Concernant le puits de pompage, ce dernier est utilisé pour l'unité de lavage des terres de façon occasionnelle du fait d'un fonctionnement en circuit fermé (compenser les pertes dû au process de traitement) et pour la centrale à béton.
- La quantité de support de culture produit ne dépassera pas 10 t/j. SOLVALOR prévoit à terme une production de 3300 t/an de support de culture à base de sédiments. En prenant un ratio moyen sédiment/compost de 80/20 %, cette quantité de support représente une consommation de 660 t/an de compost et de 2640 t/an de sédiments. Le support de culture respectera la norme NFU 44-551 (Annexe A8)

Remarque : Cette activité de support de culture ne sera valable que pour les matériaux respectant les seuils d'épandage, qui seront déterminés au cas par cas.

- L'ajout de ces activités ne modifie pas les garanties financières.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La société SOVASOL exploite depuis le 20 décembre 2013, date du premier arrêté d'autorisation d'exploiter une ICPE délivré par la préfète de la Gironde (complété par les APC du 6 mai 2015, du 10 mai 2017 et du 14 juin 2019), une plateforme de gestion, traitement et valorisation de sédiments sur la commune du Teich. Cette demande vient modifier la rubrique 2791-1 de la nomenclature des ICPE pour laquelle la plateforme est soumise à autorisation en ajoutant le traitement physico-chimique. Les rubriques 2170 (production d'engrais, amendements et supports de culture), 2518 (Installation de production de béton) et la rubrique 2.1.5.0 des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement (Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou le sous-sol / Superficie de 9 200 m² soit 0.92 Ha) viennent s'ajouter à la liste des rubriques à laquelle la plateforme est soumise sous le régime de la déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Fabrication de supports de culture	< 10 T/j
Production de béton	15 000 m ³ /an
Capacité du malaxeur de la centrale béton	2,5 m ³
Quantité de terres traitées par lavage	20 000 T/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit le Graulin, 33 470 Le Teich
Parcelles cadastrales N°2492, N°846,
N°847, N°848, N°849 et N°850

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 0' 1" O Lat. 44° 34' 1" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société SOVASOL exploite depuis le 20 décembre 2013, date du premier arrêté d'autorisation d'exploiter une ICPE délivré par la préfète de la Gironde (complété par les APC du 6 mai 2015, du 10 mai 2017 et du 14 juin 2019), une plateforme de gestion, traitement et valorisation de sédiments sur la commune du Teich. Par conséquent, la plateforme a fait l'objet d'une étude d'impact lors de sa création et de plusieurs études d'incidences lors des différentes modifications.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive C.ARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE NATUREL D'INONDATION PAR SUBMERSION MARINE du Bassin d'Arcachon approuvé en 2019

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches (« Vallée de la Grande et de la Petite Leyre » (SIC-ZIC FR7200721), « Forêt dunaire de la Teste de Buch » (FR7200702) et « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » (FR7200679)) se situent au minimum à 4,6 km de distance.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau alimentant les installations sera pompé dans les eaux souterraines via un forage. Le débit de pompage sur ce puits sera inférieur à 8 m3/h.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lien physique entre la plateforme et le site Natura 2000 est constitué par la nappe souterraine. Toutefois, l'impact du projet sur la nappe reste limité au regard de la distance séparant le projet du site Natura 2000 le plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune concernée par un PPRSM, mais le site étant reculé dans les terres, le risque de submersion est inexistant.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parmi les axes routiers principaux empruntables par les camions de transport, le moins fréquenté regroupe environ 7 150 véhicules/jour. Trois camion-toupe de plus due à la fabrication de béton y induirait une augmentation du trafic de cet axe d'environ 0,04 %.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Concernant l'implantation sur site d'une centrale à béton et d'une installation de traitement de sédiments, ces installations ne fonctionnant pas en continu, leur impact sur le contexte acoustique global de la plateforme sera faible et ponctuel. Les émissions sonores émises ne dépasseront pas les valeurs fixées par l'arrêté du 23 janvier 1997.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les matériaux traités par la plateforme ne sont pas source d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pour rappel, la plateforme est autorisée au titre de la rubrique 2515-1 de la nomenclature des ICPE à pratiquer une activité de concassage sur son site. L'exploitant n'exclut pas l'utilisation d'un concasseur mobile pour la production de bétons. L'utilisation de cette installation pourra engendrer des vibrations. Toutefois, son utilisation sera ponctuelle et localisée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le principal impact sur la qualité de l'air réside dans le transport des matériaux, les camions émettant des gaz à effet de serre.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de process de la centrale à béton et de la machine de lavage circulent en cycle fermé. Les eaux météoriques sont collectées, traitées et contrôlées avant rejet vers le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de process de la centrale à béton et de la machine de lavage circulent en cycle fermé. Les eaux météoriques sont collectées, traitées et contrôlées avant rejet vers le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est lié à la valorisation des déchets (terres excavées, déblais de chantiers et sédiments). En conséquence, il n'est pas générateur de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté en contexte rurale à côté d'un centre de traitement des déchets.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. annexe 7 - Incidences du projet sur les différents milieux et mesures prises par l'exploitant pour en limiter l'impact
Points complémentaires :

- Concernant la réception et le traitement des matériaux pour le traitement par lavage, ces derniers sont stockés sur des nouvelles zones étanches (9 200 m²) permettant la collecte des eaux pluviales dans deux bassins (capacité de 1500 m³ et 950 m³). Le volume de matériaux à gérer n'étant pas modifié (passage d'un volume de transit à celui d'un traitement), les flux d'eau éventuelles de pollution à gérer n'évoluent pas non plus. Il n'y a donc pas d'effets négatifs notables supplémentaire du projet sur l'Environnement.
- SOLVALOR attire l'attention sur la problématique de la conductivité (à savoir la toxicité des chlorures vis-à-vis de la pousse des plantes). Celle-ci a été étudiée par un laboratoire expert en Agro Environnement dans une étude de formulation d'un support de culture, à base de sédiments de SOVASOL, respectant la norme NFU44-551 " Support de culture - Dénominations, spécifications, marquage" pour deux plantes modèles (plante ornementale et forestière). Sachant que chaque plante a son propre niveau de tolérance vis-à-vis des chlorures, et que le niveau de chlorures des sédiments traités sur le site de SOVASOL varie selon la durée de traitement, une étude complémentaire plus précise sur la variation des niveaux de conductivités des sédiments et sur le niveau de tolérance des plantes acceptables est en cours dans le cadre de notre cible clientèle visée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet n'atteint pas des seuils et/ou de critères fixés par arrêté ministériel et n'est pas de nature à entraîner des dangers et inconvénients significatifs. En conséquence, ces modifications ne modifient pas de manière substantielle l'étude d'impact et l'étude de dangers initiales. Le projet ne nécessite donc pas la réalisation d'une nouvelle évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A6 - Natura 2000 Annexe A7 - Incidences du projet sur les différents milieux et mesures prises par l'exploitant pour en limiter l'impact Annexe A8 - Norme NFU 44-551 / Support de culture Annexe A9_A - Justificatif de l'intégration de SOVASOL dans SOLVALOR et mise à jour des garanties financières au nom de SOLVALOR Annexe A9_B - Extrait KBIS de SOLVALOR Annexe A10 - Argumentaire Procédure d'acceptation des terres

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LE TEICH

le, 28/10/2021

Signature

